

1o Que la dénonciation est obligatoire, non seulement dans le cas où les chefs ne seraient pas connus comme appartenant aux sociétés condamnées, mais encore dans celui où, francs-maçons avérés, ils ne seraient pas connus comme chefs des sectes ;

2o Que la dénonciation est obligatoire même dans les régions où la franc-maçonnerie est tolérée par le pouvoir civil, où ses membres sont assurés de l'impunité et où l'Eglise ne peut user de son pouvoir de coercition.

\* \* Sous le Consulat, Chaptal, qui occupait le ministère de l'Intérieur, fut chargé de la réorganisation des hôpitaux. Dans une étude qu'il vient de consacrer à ce personnage, M. Melchior de Vogüé cite un intéressant passage de ses mémoires, qui est une condamnation pour les laïcisateurs d'aujourd'hui :

« J'eus à peine formé le Conseil général, écrit Chaptal, et arrêté les règlements et les principales améliorations, que je sentis la nécessité de rétablir les Sœurs Hospitalières... L'expérience venait de nous prouver, pendant dix ans, que les femmes les plus vertueuses, les plus charitables de la société qui les avaient remplacées après leur suppression, n'avaient pas pu atteindre à ce haut degré de perfection... Le rétablissement des Sœurs Hospitalières n'était pas aisé ; l'opinion existait la même : rétablir une corporation contrastait avec toutes les idées du temps.

« Cependant, comme je sentais la nécessité pour couronner mon œuvre des hospices, d'y faire rentrer mes Religieuses, je me décidai, sans consulter ni Bonaparte, ni le Conseil d'Etat. Ces vertueuses Sœurs s'étaient dispersées et classées dans la société.

« Je parvins à en trouver une que j'avais connue en qualité de supérieure, à l'Hôtel-Dieu de Montpellier ; je lui proposai de rétablir son ordre et lui demandai si elle pouvait réunir huit à dix de ses anciennes compagnes pour établir une maison de noviciat. Bientôt la maison se trouva trop étroite pour admettre toutes les aspirantes et on fut forcé de leur en donner une beaucoup plus grande.

« Cet exemple fut imité dans la province, et peu à peu ces institutions admirables furent partout rétablies. »

« N'oublions pas, ajoute M. de Vogüé, que Chaptal, comme la plupart des hommes de sa génération, n'avait aucune religion ; il était haut dignitaire de la franc-maçonnerie et maugréait contre la corvée des cérémonies à Notre-Dame. Son témoignage d'administrateur n'en a que plus de poids, et l'on pourrait relire avec fruit les considérants remarquables de l'arrêté qu'il prit en cette circonstance. »

\* \* Lorsque le lord-maire actuel de Londres accepta sa nouvelle charge, il déclara que jamais il ne présiderait aucune réunion, ni assisterait à aucune réception auxquelles son titre de catholique romain ne lui permettrait pas de prendre part. Cette conduite, à la fois si digne, si courageuse, loin de soulever la moindre récrimination dans un pays encore protestant, a gagné, au contraire, au nouveau lord-maire l'estime universelle. C'est qu'à Londres on sait respecter les convictions.